

	CLUB SPORTIF et ARTISTIQUE de la DEFENSE de Lyon	CSADLyon
	REGLEMENT INTERNE	FICHE : 04
	SECTION MAQUETTE	Mise à jour le : 10/09/2026
Auteur : Pascal BLANC		Validé par : CODIR -CSADL

1. REGLEMENT DE L'ACTIVITE MAQUETTE

Article 1 : Condition d'Adhésion

L'adhésion à l'association pour la pratique de l'activité dispensée en son sein, se fait par le règlement d'une cotisation, le renseignement du formulaire adhésion (avec photo pour la première adhésion) (avec enveloppe timbrée si pas @mel), et de la demande de CE. L'adhésion et la licence sont valables du jour où elles sont enregistrées par le secrétariat, jusqu' au 31 Aout suivant (Maximum du 1er Septembre au 31 Août).

Article 2 : le règlement des cotisations

Le règlement des cotisations devra se faire dès la participation à la deuxième réunion, au plus tard.

Article 3 : l'accès au local Maquettes

L'activité aura lieu au Quartier Général Frère, 22 Avenue Leclerc – Lyon 7^{ème} Arr., en salle « arts plastiques » au RDC du bâtiment 23. Les adhérents extérieurs au Quartier Général Frère et ne disposant donc pas de laissez passer, se muniront d'une pièce d'identité à remettre au poste d'accueil filtrage à l'entrée du quartier. Le local étant situé dans une enceinte militaire, les adhérents respecteront les codes et règles en vigueur dans les armées, notamment une tenue correcte et le respect de la neutralité politique ou religieuse.

Article 4 : Assurances

Lors de l'adhésion, chaque pratiquant recevra une licence FCD qui le couvre dans les activités.

Article 5 : Réunions

L'activité Maquettes se réunit les vendredis à partir de 13h30, et/ou les samedis à partir de 09h15. Chaque adhérent est prié de prévenir les autres adhérents en milieu de semaine, de sa participation ou non aux activités du week-end suivant.

Article 6 : entretien des locaux.

La salle où à lieu l'activité devra être nettoyée après chaque séance de façon à laisser le champ libre à l'activité Œnologie, avec qui nous partageons le local. Lors de l'utilisation de l'aérographe et des aérosols il est demandé de protéger les tables et le sol, et d'aérer la pièce, afin de préserver le mobilier et les infrastructures mis à la disposition de la section.

Article 7 : Expositions

La section participe à quelques expositions dans la région le week-end (5 à 6) de manière à faire connaître le CSA DL et recruter de nouveaux adhérents, et partager avec le public sur notre hobby afin de susciter des vocations, notamment auprès des plus jeunes ; le calendrier en est déterminé longtemps à l'avance (souvent plus de 6 mois) de manière à pouvoir réserver des tables.

La section participe également chaque année au concours international de maquettes du Musée des blindés à Saumur, généralement durant le week-end de la Pentecôte.

Il faut deux adhérents minimums pour tenir un stand pendant un week-end

Article 8 : Protection des informations

Toutes les informations contenues dans le formulaire adhésion sont conservées au sein de l'association.